

JANUS CAPITAL FUNDS PLC
10 Earlsfort Terrace
Dublin 2
Irlande

Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. En cas de doute quant aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre conseiller en investissements ou à tout autre conseiller professionnel.

Si vous avez cédé ou transféré l'une quelconque des actions que vous déteniez dans le Janus Balanced Fund, un compartiment de Janus Capital Funds plc (la « Société »), veuillez transmettre le présent document sans délai à l'acheteur ou au cessionnaire, ou encore au courtier, banquier ou autre agent par l'intermédiaire duquel la cession ou le transfert a eu lieu afin qu'il le transmette lui-même à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Sauf définition différente aux présentes, tous les autres termes commençant par une majuscule qui y sont employés ont la signification qui leur est attribuée dans le prospectus de la Société en date du 22 septembre 2016 (le « Prospectus »). Une copie du Prospectus est disponible sur demande auprès de l'Agent administratif, aux heures de bureau normales.

En accord avec la politique actuellement menée par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale.

le lundi 30 octobre 2017

Cher Actionnaire,

Objet : Notification de modification de la politique d'investissement du Fonds Janus Balanced Fund

Vous recevez ce courrier en tant qu'Actionnaire du Janus Balanced Fund (le « Fonds »). Il vise à informer les Actionnaires d'une proposition de modification de la politique d'investissement du Fonds comme suit :

Modification de la politique d'investissement du Fonds :

L'objectif d'investissement du Fonds est la croissance du capital à long terme, ainsi que, dans le même temps, la préservation du capital et la génération d'un revenu courant. Il poursuit cet objectif en investissant entre (i) 35 % et 65 % de sa valeur liquidative en titres de participation d'entreprises américaines, comme des actions ordinaires, et entre (ii) 35 % et 65 % de sa valeur liquidative en Titres de Créance d'Émetteurs américains (les « Investissements à Revenus Fixes »). En outre, dans la limite de 10 % de sa Valeur Liquidative, le Fonds est habilité à investir dans des participations ou des cessions d'hypothèques à taux variables ou d'autres prêts commerciaux (« participations à des prêts »). Proposition a été faite de modifier la politique d'investissement afin qu'à l'avenir, pour calculer les Investissements à Revenus Fixes, les participations à des prêts soient incluses, c'est-à-dire que le Fonds investira entre 35 % et 65 % de sa valeur liquidative dans des Titres de Créance d'Émetteurs américains « **et dans des participations à des prêts** ». Aucune modification n'est prévue concernant le plafond actuel de 10 % sur les investissements dans lesdites participations à des prêts.

Le Conseiller en Investissement par Délégation du Fonds considère que la modification de la politique d'investissement offrira une plus grande flexibilité tout en continuant de préserver l'exposition des actionnaires à une stratégie équilibrée visant la croissance du capital à long terme, ainsi que, dans le même temps, la préservation du capital et la génération d'un revenu courant.

*Administrateurs : M. Ian Dyble (Royaume-Uni) ; M. Dennis Mullen (États-Unis) ; M. Carl O'Sullivan ;
M. Peter Sandys ; M. Alistair Sayer (Royaume-Uni)*

*Fonds à compartiments multiples avec séparation des passifs entre les compartiments
N° d'immatriculation : 296610 ; Adresse déclarée : comme ci-dessus*

Error! Unknown document property name.N° 25283965.1

Ce changement n'entraînera aucune modification importante du profil de risque global du Fonds. Les commissions et charges actuelles payées ou supportées par le Fonds ne seront pas non plus modifiées.

Date d'effet des modifications :

Sous réserve de l'approbation réglementaire, ces modifications devraient prendre effet vers le 15 décembre 2017 (la « Date d'Effet ») conformément à un nouveau prospectus devant être soumis à la Banque Centrale. La Société confirmera la date effective du changement par la voie d'une annonce qui sera disponible sur le site Internet de Janus Capital International Limited sur www.janushenderson.com.

Veillez noter que le prospectus de la Société contenant, entre autres éléments, la proposition de modification de la politique d'investissement du Fonds, est en cours d'examen par la Banque Centrale. Si la Banque Centrale exige d'apporter d'autres changements significatifs à la proposition de modification présentée ci-dessus, ces changements seront communiqués dans les meilleurs délais aux Actionnaires du Fonds.

Rachat d'Actions

Les Actionnaires qui ne souhaitent pas conserver leur investissement dans le Fonds suite à la mise en place des modifications proposées peuvent demander le rachat de leurs Actions lors de tout Jour Ouvré antérieur à la Date d'Effet en suivant les procédures et conditions habituelles de revente établies dans le Prospectus. Pendant cette période, les Actionnaires souhaitant procéder au rachat ne seront pas soumis aux frais de souscription différés, le cas échéant, à condition qu'ils soumettent leur demande de rachat conformément aux procédures de rachat habituelles comme indiqué dans le Prospectus.

Conclusion

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre distributeur ou votre représentant Janus habituel.

Sincères salutations,



Pour et au nom de
Janus Capital Funds plc